

# **GEOPAL – Réunion du collège**

## **« Etat »**

**11 mai 2015 à 14h15**

**MAN Salle A**

## **Compte-rendu**

**Présents :** Liste en annexe.

**Diffusion :** Participants de tous les collèges + Équipe projet GEOPAL.

**Objectifs de la réunion :** *Pour faire suite au Comité Technique de GEOPAL qui s'est tenu le 31 mars dernier à l'Hôtel de Région, et comme annoncé en séance, il est proposé des réunions de travail par collège pour réfléchir à une déclinaison stratégique de GEOPAL v2 dans le cadre du CPER 2015-2020. La nouvelle convention d'application qui ressortira de nos échanges devra décliner et préciser les objectifs du programme tels que mentionnés dans la SCORAN et les conditions de leur mise en œuvre tant du point de vue de la gouvernance que de l'organisation opérationnelle.*

### **ORDRE DU JOUR :**

- Rappel des objectifs et du fonctionnement de GEOPAL pendant la période 2007-2013
- Rappel des objectifs de GEOPAL pour 2015-2020 tels qu'énoncés dans la SCORAN
- Réalités budgétaires 2015-2020
- Débat sur les priorités du programme régional du point de vue des collectivités
- Échanges sur la future gouvernance

.....

Les rappels sont faits en séance à partir de la note préparatoire fournie dans l'invitation.

Il est rappelé en particulier, les trois objectifs qui se dégagent du comité technique du 31 mars 2015 :

- poursuivre l'acquisition de référentiels,
- continuer à partager et mutualiser les données métiers,
- faire vivre la communauté de pratiques.

La réunion a pour objectifs de définir les priorités du programme pour 2015-2020. Elle permettra la rédaction de la nouvelle convention d'application du CPER qui définit les objectifs, les moyens et les modalités de fonctionnement du programme.

## **FICHE 1 SUR LES OBJECTIFS**

Pour les services de l'Etat, le contexte de rapprochement SIGLOIRE/GEOPAL est à prendre en compte dans les débats : moyens humains régionaux et communautés de pratiques qui doivent se rapprocher pour être plus efficaces. La fusion des plates-formes techniques interviendra une fois que les objectifs et les moyens communs auront été définis. Il s'agit de clarifier l'implication des services de l'Etat dans la future IDG régionale (un changement de nom est souhaitable).

Les résultats de l'étude d'évaluation de SIGLOIRE sont déjà une base de travail et seront repris dans le cadre du projet.

### **Les référentiels :**

A la suite du premier collège « Collectivités Territoriales », il a été décidé que l'équipe projet GEOPAL mettra en ligne un questionnaire sur les référentiels avant la tenue du groupe de travail dédié le 11 juin 2015. Ce GT sera l'occasion d'aborder l'usage des données ouvertes comme openstreetmap dans la région.

La majorité des services de l'Etat bénéficie des conventions d'acquisition signées entre quelques ministères et l'IGN sur les référentiels les plus utiles et absents de la DCM (Diffusion au coût marginal). C'est le cas du SCAN 25, référentiel encore très cité dans certains textes et consignes des directions centrales. Cependant les acquisitions coordonnées au niveau régional sont appréciées, mais les délais de production souvent longs. Il faudrait veiller à les diminuer.

Les services de l'Etat ne bénéficiant pas de cette convention seront éventuellement consultés par GEOPAL sur leur besoin.

Les DDT(M) expriment leur souhait d'avoir accès à l'ortho 20cm. La couverture régionale est surtout utile aux services régionaux pour étudier certains phénomènes de façon homogène comme sur le littoral ligérien. Seuls certains Conseils départementaux ont indiqué en comité technique être prêts à financer des orthophotos .

L'OCS GE (occupation des sols à grande échelle) est également une base importante pour les DDT(M), la DREAL et la DRAAF. Elles sont en attente des premières livraisons pour tester l'usage qu'elles en feront dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques de consommation des espaces. Il faudra s'adapter à la nouvelle typologie nationale.

La DIRM fait état des besoins vis-à-vis des données du SHOM (Litto3D bathymétrie et autres). Le paradoxe est que le SHOM sollicite la DIRM pour recueillir des données gérées par les Phares et Balises avant de lui revendre les données agrégées à l'échelon national.

La DIRM signale qu'elle a besoin d'avoir accès à des données sur la façade atlantique sans se limiter à son territoire de compétence.

Le SHOM, de par sa double tutelle, n'a pas développé les mêmes règles de diffusion et de tarification que l'IGN. Les investissements pour l'acquisition de telles données sont importants.

Vincent DESHOUX signale que la DGPR du MEDDE envisage de financer Litto3D bathymétrique à hauteur de 50 % sur toute la façade atlantique de 2015 à 2020 et elle recherche des acteurs locaux pour assurer les 50 % restants.

Les DDT(M) signalent qu'elles ont besoin d'avoir accès à la BDTOPAGE (base de données des cours d'eau). Elle est en cours de réalisation par l'ONEMA et les agences de l'Eau en partenariat avec l'IGN sur la base de la BDTOPO. Cette base permettrait de répondre plus efficacement à la demande d'inventaire des cours d'eau faite récemment par les préfets de département aux DDT(M) suite à une demande du MEDDE.

Une coordination régionale auprès des producteurs est essentielle avec l'appui des services thématiques porteurs de la politique de l'eau.

## Les données thématiques

Pour les données thématiques, la problématique pour les services de l'Etat se concentre sur l'organisation entre les services.

Pour les services du MEDDE (DDT, DIRM et DREAL) :

En effet, ces informations sont des données de gestion des politiques thématiques gérées par des applications locales ou nationales pour lesquelles la composante de localisation est souvent prise en compte, mais pas toujours de façon centrale. Le travail de géomaticiens consiste donc :

- soit à numériser les données thématiques ou à développer des applications locales sur le modèle de l'éolien pour gérer les données. La diffusion d'une partie des informations avec la localisation est alors possible ;
- soit à extraire les données des applications nationales pour en diffuser la composante géographique utile au plus grand nombre d'utilisateurs.

Ce travail est fait par les services avec une animation de la DREAL en comité géomatique régional avec les DDT(M). Ce travail est plébiscité par les DDT(M). Ces dernières s'interrogent sur la continuité de cette animation. En effet actuellement, il n'est pas toujours facile de différencier les actions qui relèvent de l'animation du Comité Géomatique Régional interne au MEDDE de celle de SIGLOIRE lors des travaux concernant le MEDDE et le MELT.

L'association des thématiciens pose souci car il y a de moins en moins de compétences géomatiques chez les thématiciens du fait de la mobilité des agents et des diminutions des effectifs. Les services géomatiques sont également touchés par ces deux phénomènes.

La DIRM gère peu de données. L'enjeu est d'utiliser les données de référence et des autres services. C'est une logique d'acculturation avec la mise en place d'un réseau de correspondants et d'utilisateur.

La DIRM attend de l'IDG régionale un visualiseur ergonomique afin de faciliter l'usage de la cartographie et d'analyse spatiale par les chargés d'opération.

#### Pour les autres services :

Les compétences géomatiques se raréfient et l'organisation SIGLOIRE prend tout son sens en termes d'accompagnement des services tant au niveau régional que départemental. On identifie plusieurs postures des DDT(M) : prestataire ou formateur et accompagnant.

En conclusion, la diffusion des données thématiques des services de l'Etat ne nécessite pas d'investissements financiers mais un pilotage, donnant des priorités, des moyens humains, une meilleure coordination entre thématiciens et géomaticiens et une animation régionale d'appui technique.

## **Plates-formes et outils**

Les services de l'Etat vont faire évoluer le catalogage et la diffusion des données géographique vers un nouvel outil développé par le MEDDE : GéoIDE. Il facilitera à la fois leur gestion interne des référentiels et des données et leur diffusion internet ou dans la sphère I2.

Les services de l'Etat ont une culture commune des outils (QGIS, SIGLOIRE, GéoIDE) et ont développé des assistances techniques mutualisées.

L'opendata se développe à travers les sites de Nantes Métropole, du CD 44 et du Conseil Régional. L'interopérabilité entre les IDG et ces sites est en développement. Doit-on inscrire l'IDG régionale dans cette dynamique ?

La multiplication des portails donnant accès à l'information est un souci pour les utilisateurs. Un accès unique via un seul portail régional est souhaité.

Une attention particulière sera à porter pour sensibiliser les étudiants de l'université et des autres écoles pour utiliser les portails régionaux (opendata et GEOPAL). Un meilleur référencement sur le GEOPORTAIL est souhaité ainsi que sur les moteurs de recherche comme google.

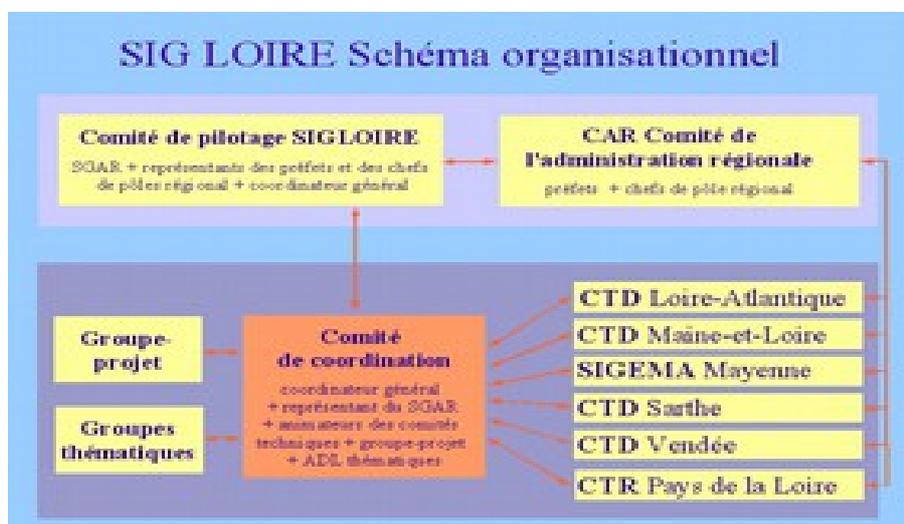
Certaines formations comme QGIS menées en locales sont adaptées aux thématiques et d'autres, plus génériques, sont mutualisables entre plusieurs services.

SIGLOIRE a contribué également à cette coopération entre services, car l'appui technique de la DREAL est bien identifié et mobilisable facilement. Qu'en sera-t-il dans l'avenir avec la fusion des moyens techniques de SIGLOIRE et de GEOPAL ? L'assistance technique de GEOPAL pourra-elle assurer un niveau de service identique ?

Par ailleurs, les DDT(M), coordonnateurs locaux, s'interrogent sur leur rôle possible dans le cadre des IDG départementales. Si chaque conseil départemental est libre de choisir s'il met en place ou participe à une IDG et intègre de fait l'animation locale, quel rôle est souhaité pour les DDT(M) ? La coordination des DDI continuera-t-elle ? Si oui, comment comptabiliser et pérenniser les moyens dédiés ? Ces questions relèvent également du point organisation.

## FICHE 2 SUR LA GOUVERNANCE

Catherine Chamard-Bois rappelle pour SIGLOIRE et GEOPAL les organisations et les documents-cadres de chaque système.



Les éléments pour GEOPAL sont explicités dans la note préparatoire.

Pour SIGLOIRE, le schéma suivant résume la gouvernance.

Pour rappel, l'évaluation de SIGLOIRE a mis l'accent sur le manque de gouvernance forte, même si SIGLOIRE est une force quand il s'agit de répondre à des obligations réglementaires de type INSPIRE.

Pour exemple, le fonctionnement de GéoBretagne est explicité. Il est notamment signalé que GéoBretagne fonctionne avec une charte partenariale dont la condition d'adhésion est la mise à disposition de données. La gouvernance politique est forte.

Par ailleurs l'acquisition des référentiels BD Ortho et Occupation des sols est déléguée à la structure tiers Mégalis.

En termes de moyens budgétaires, il est proposé d'identifier les moyens d'animation et d'investissement nécessaires à l'acquisition des référentiels : les moyens d'animation constituant le socle vital et l'acquisition de référentiels, un poste important d'acquisition mutualisée au bénéfice de la communauté géomatique ligérienne.

Les services départementaux s'interrogent sur leur implication dans les animations locales aux côtés des collectivités locales. L'émergence ou l'existence d'IDG départementales n'est pas homogène sur notre région. Chaque département est un cas de figure à part entière.

En Mayenne, le principe d'une implication des services de l'Etat est acté, mais les moyens humains restent à valider. Pour la Vendée, les relations d'opportunité nouées depuis de nombreuses années suffisent (exemple des documents d'urbanisme).

Dans tous les cas, les DDT(M) aimeraient disposer d'une feuille de route annuelle pour cadrer leur mission.

Les services de l'Etat demandent à garder une animation spécifique au sein du futur programme par la DREAL avec des moyens dédiés. Dans la sphère Etat, les services partagent des outils et des méthodes communs. Ils expriment la crainte de perdre la souplesse du fonctionnement de SIGLOIRE. La fusion entre SIGLOIRE et GEOPAL ne doit pas se faire au détriment de cette animation thématique et technique.

## RELEVÉ DE DECISION :

- Préserver l'animation sur les thématiques particulières et régaliennes de l'Etat et les directives qui arrivent du national : est-ce à intégrer dans la future IDG régionale? Et les formations mutualisées.
- Mieux articuler les niveaux départements/région et définir le rôle des services déconcentrés et les moyens humains nécessaires.
- Articuler l'IDG avec l'Opendata.
- Acquisition de référentiel : séparation des masses financières du reste du programme.
- Pôles métiers : mieux coordonner les actions entre les thématiciens et les géomaticiens dans le cadre des réseaux thématiques.
- Besoins de mutualisation et d'animation autour des outils entre services de l'Etat.
- Besoin d'une lettre de cadrage (feuille de route) départementale par le préfet en déclinaison de la convention d'application du CPER (convention d'application > lettre de mission du préfet de région aux DDT(M) > feuilles de route annuelles).
- Importance du niveau régional pour l'organisation d'initiatives du type journées d'information à destination des décideurs.

## ANNEXE : LISTE DES PRESENTS

	NOM	PRENOM	STRUCTURE
1	DESHOUX	Vincent	GEOPAL
2	CHAMARD-BOIS	Catherine	DREAL PAYS DE LA LOIRE
3	CHINCHOLE	Line	SGAR
4	DUBUS	Koulm	SGAR
5	DOMALAIN	Jean-Paul	DDT 72
6	CHAILLOU	Françoise	ENSA Nantes
7	HENO	Laurie-Anne	DIRM NANO
8	TRUCHON	Mikael	DDTM 44
9	RINCE	Christian	DREAL PAYS DE LA LOIRE
10	JACQ	Joelle	DDTM 44
11	LEGEAY	Claude	DDTM 85
12	PERIN	Virginie	DRAAF PAYS DE LA LOIRE
13			

